



## SERVICE DES ESPACES VERTS : UTILISATION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE PORTATIVE

Pour le débroussaillage, les agents utilisent un outil de coupe portatif appelé « débroussailleuse ». Celle-ci permet d'entretenir des espaces verts, sous bois, talus, prairies. Les différents outils de coupe interchangeables permettent de s'adapter à la nature du terrain.

L'utilisation de cet équipement rend indispensable une connaissance de l'outil, des risques, mais également des mesures de prévention existantes.

### 1/ LES RISQUES PROFESSIONNELS

Les risques induits par l'utilisation d'une débroussailleuse sont nombreux :

- Risque de projection de petits objets, cailloux, poussière au niveau du corps, de la tête et du visage de l'agent lors de l'utilisation de la débroussailleuse,
- Risque de coupure lors du nettoyage et de l'entretien de l'outil de coupe,
- Risque lié au bruit émis par la machine,
- Risque de chute lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté,
- Risque d'incendie lors du remplissage du réservoir en carburant,
- Risque lié à l'activité physique (vibrations, port de matériel, travail par rotation du buste,...),
- Risque de brûlure par contact avec des pièces chaudes (moteur),
- Risque lié à la circulation routière en cas de travaux en bordure d'axes routiers,
- Risque de projection pour autrui (collègues de travail, passants...).



### 2/ LES MESURES DE PRÉVENTION

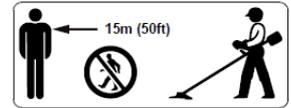
#### A. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

- Lire la notice d'emploi avant utilisation.
- Confier le travail à un agent informé et formé à l'utilisation de la débroussailleuse, en s'appuyant sur les instructions données par le fournisseur.
- Effectuer une reconnaissance du terrain à débroussailler et éliminer, en portant des gants, les objets (verre, fils de fer, pierres) pouvant être projetés.
- Pour les travaux en bordure de voie publique, mettre en place un balisage de chantier en délimitant la zone d'intervention.
- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser et utiliser l'outil de coupe le mieux adapté au type de végétaux à couper (fil, couteau, disque).
- Vérifier l'état général du matériel, moteur arrêté :
  - La fixation correcte de l'outil de coupe, son état d'usure et l'absence de fissure dans la lame,
  - La bonne fixation du carter de protection de l'outil,
  - La fixation et l'état du harnais.
- Régler le harnais et équilibrer la machine.
- Faire le plein de carburant de l'appareil avant l'utilisation pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Ne pas fumer.
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat. L'outil de coupe ne doit pas être en contact avec divers objets lors de son démarrage.
- Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commandes de l'outil.
- Avant le démarrage de la machine, mettre les équipements de protection individuelle.

- Porter les équipements de protection individuelle adaptés. (cf. **3/ Les Mesures de Protection Individuelle**)

## B. PENDANT LES TRAVAUX

- Démarrer la débroussailleuse au moins à 3 m du lieu où l'on a fait le plein. Ne pas lancer le moteur dans un local fermé.
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat, en la retenant fermement, l'outil de coupe ne devant rien toucher.
- Assurer un périmètre de sécurité suffisant autour de l'aire de travail (15 m autour de l'utilisateur).
- Être attentif aux obstacles présents sur le parcours et travailler en position stable en tenant toujours l'appareil à deux mains.
- En cas de bourrage, arrêter le moteur.
- En cas d'endommagement de l'outil, le changer immédiatement.
- Toujours tenir fermement la machine à deux mains, par les poignées.
- Veiller à se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.
- Dans le cas où plusieurs agents sont amenés à travailler ensemble, effectuer une progression en créneaux ou en escalier (jamais en ligne).
- Avant de se déplacer, toujours arrêter le moteur de la débroussailleuse.
- Au moment du plein de carburant, le moteur doit être arrêté et doit être froid.
- Ne pas fumer.
- Faire des pauses régulièrement pour diminuer l'effet répétitif et reposer les mains.
- Dans la mesure du possible, éviter le travail isolé.



## C. APRÈS LES TRAVAUX

- Pour le transport et le remisage de la machine, protéger la lame au moyen d'un cache de protection.
- Assurer un entretien régulier de la débroussailleuse (nettoyage, lubrification, affûtage,...) en suivant les recommandations du fabricant.
- Ranger la débroussailleuse.

## 3/ **LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE**



Vêtements de travail ajustés, longs, résistants aux coupures et garantissant une liberté de mouvement



Gants anti-dérapant résistants aux coupures et piqûres (risques mécaniques)



Chaussures ou bottes de sécurité à semelles antidérapantes et coquille en acier



Lunettes de protection couvrant étroitement les yeux conforme à la norme EN 166



Vêtements de haute visibilité (classe 2 ou 3)



Protections auditives, bouchons ou casques anti-bruit



**Attention ! La visière, à elle seule, n'est pas une protection suffisante des yeux.**

Il existe aussi des protections pour les épaules contre le risque de cisaillement de la sangle du harnais et des vibrations de la machine.